

05 oct 2022 -23:59

Conseil des ministres du 5 octobre 2022

Un Conseil des ministres a eu lieu par procédure électronique le mercredi 5 octobre 2022 sous la présidence du Premier ministre Alexander De Croo.

Le Conseil des ministres a pris la décision suivante :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Pieter-Jan Devos
Service Rédaction
+32 2 287 41 10
pieter-jan.devos@premier.fed.be

Elise Goethals
Service Rédaction
+32 2 287 41 22
elise.goethals@premier.fed.be

Maxime Darge
Service Rédaction
+32 471 84 21 87
maxime.darge@premier.fed.be

06 oct 2022 -00:32

Appartient à Conseil des ministres du 5 octobre 2022

Garantie de l'État pour les fournisseurs d'énergie confrontés à des problèmes de liquidités

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem et de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant création d'un mécanisme de garantie de l'État pour certains crédits contractés par les fournisseurs d'énergie et les intermédiaires.

L'explosion des prix du marché, l'effet saisonnier qui fait que l'on consomme davantage de gaz en hiver, ainsi que la volatilité et l'imprévisibilité des prix de l'énergie, entraînent une augmentation considérable des besoins en liquidités des fournisseurs et des intermédiaires dans le cadre de leurs activités d'approvisionnement.

Il est donc nécessaire d'intervenir dans cette situation de crise pour éviter les faillites des fournisseurs et des intermédiaires.

Ce projet d'arrêté royal crée un mécanisme de garantie de l'État pour certains crédits conclus par les fournisseurs et intermédiaires de gaz naturel et d'électricité. La garantie de l'État peut alors être accordée par arrêté ministériel individuel de la ministre de l'Énergie.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
miet.deckers@vincent.minfin.be

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

Stéphanie Maquoi
Porte-parole (FR)
+32 478 69 57 84
stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be

Jonas Dutordoir
Porte-parole (NL)
+32 473 62 65 48
jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be

Andries Bomans
Porte-parole (NL)
+32 471 66 00 06
andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be